

CONSTRUCTION

Notre département Construction s'adresse aux entreprises du bâtiment, maîtres d'ouvrage publics et privés et bureaux d'études techniques.

Nous intervenons pour l'assurance de plus de 750 millions d'euros de travaux par an.

Notre savoir-faire :

Experts des métiers de la construction, nous vous conseillons pour placer vos risques :

- analyse des besoins,
- établissement des dossiers techniques,
- études auprès des assureurs selon vos besoins,
- remise d'offre détaillée par garantie,
- vérification des contrats.



NOS DOMAINES D'INTERVENTION :

- Responsabilité civile et décennale des constructeurs
- Dommage ouvrage
- Constructeur non réalisateur
- Tous risques chantier
- Police unique chantier
- Responsabilité civile du maître d'ouvrage
- Perte d'exploitation anticipée
- Risques techniques montages et essais

